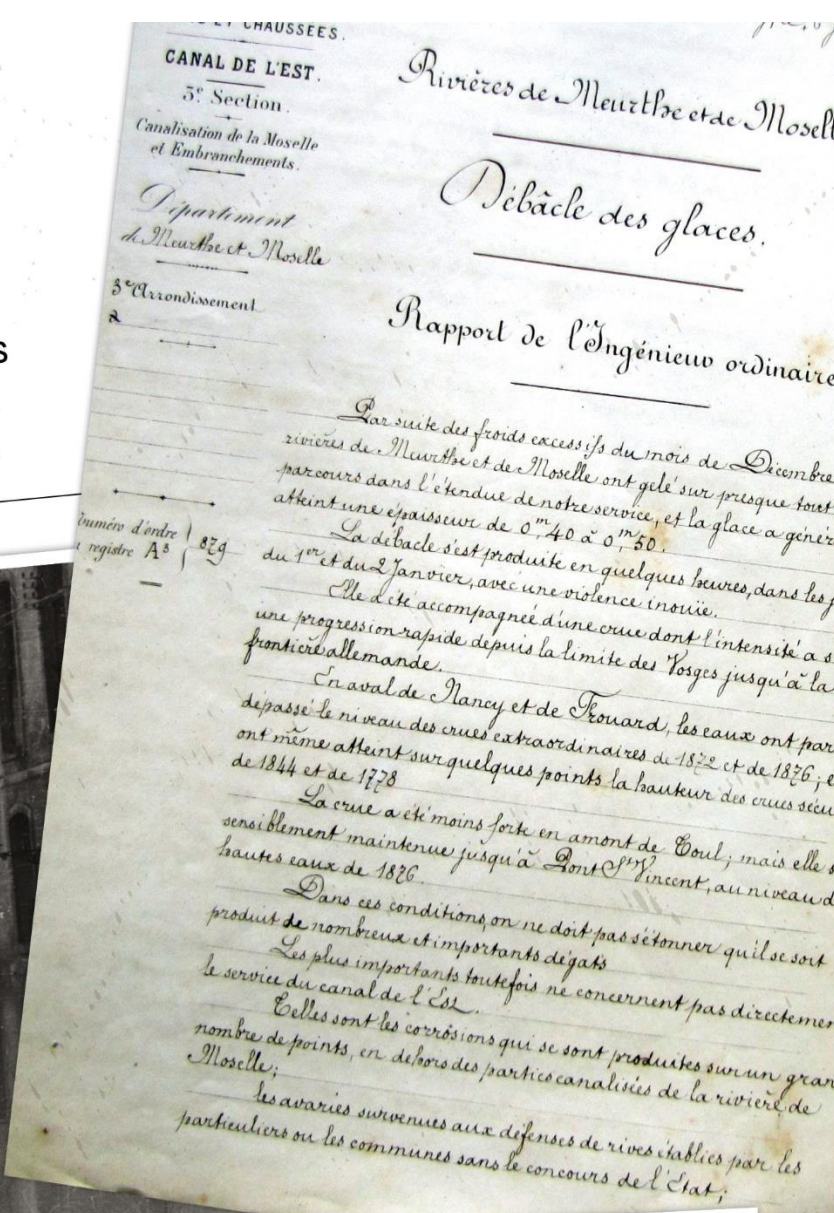


Étude historique des événements de crues et de l'évolution des enjeux territoriaux sur le bassin versant de la Moselle aval.



PAPI d'intention du bassin versant de la Moselle aval

Rapport final – Juillet 2021

Recherches et rédaction :

Éric BONNOT  
Claire DELUS  
Didier FRANÇOIS



Avec le concours financier de :









---

## Annexe 5 : Communes contactées pour la recherche de documents iconographiques

---



Dans la cadre de l'étude historique des événements et de l'évolution des enjeux territoriaux sur le périmètre du PAPI d'intention du bassin versant de la Moselle aval, une campagne de recherche de documents a été effectuée directement auprès des collectivités locales, et plus particulièrement des communes dont la surface contient une partie du linéaire de la Moselle aval, de l'Orne ou de la Seille.

Cette campagne s'est faite par demande mail, adressée directement aux communes concernées :

« Madame, Monsieur,

*Dans le cadre d'une étude sur l'évolution du risque inondation dans le bassin versant de la Moselle, l'Université de Lorraine effectue un large travail d'inventaire et de collecte d'archives.*

*Je me permets donc de vous contacter pour savoir si vous disposiez au sein de votre commune d'archives ? Nous recherchons en particulier les séries O (Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux) et DD (Biens communaux, eaux et forêts, travaux publics, voirie). Nous avons déjà consulté les archives communales déposées aux archives départementales, mais il est possible qu'il reste toujours des choses dans les communes.*

*Nous recherchons également des photos ou cartes postales d'inondation ou tout autre document en lien avec les inondations de la Moselle.*

*Merci d'avance pour votre réponse et vos précieuses informations,  
Bien cordialement, »*

Cette demande a été adressée à 60 communes pour la Moselle aval, 22 communes pour l'Orne et 55 communes pour la Seille, dont voici la liste :

Moselle aval :

Ancy-sur Moselle ; Apach ; Argancy ; Arnaville ; Arry ; **Ars-sur-Moselle** ; Atton ; Autreville-sur-Moselle ; Ay-sur-Moselle ; Basse-Ham ; Belleville ; Berg-sur-Moselle ; Bertrange ; Blénod-lès-Pont-à-Mousson ; **Bousse** ; Cattenom ; Champey-sur-Moselle ; Chieulles ; Contz-les-Bains ; Corny-sur-Moselle ; Custines ; Dieulouard ; Dornot ; Ennery ; Guénange ; **Hagondange** ; Hauconcourt ; Haute-Kontz ; **Illange** ; **Jouy-aux-Arches** ; **Jussy** ; Koenigsmacker ; La Maxe ; Le Ban-Saint-Martin ; Loisy ; Longeville-lès-Metz ; Malling ; **Malroy** ; Manom ; Marbache ; Millery ; Mondelange ; Montigny-lès-Metz ; Moulins-lès-Metz ; **Novéant-sur-Moselle** ; Pagny-sur-Moselle ; Pompey ; Pont-à-Mousson ; Rettel ; Richemont ; Rustrhoff ; Saint-Julien-lès-Metz ; Scy-Chazelles ; Sierck-les-Bains ; Talange ; **Thionville** ; Uckange ; Vandières ; Vaux ; Yutz.

Seille :

**Abaucourt** ; Aboncourt-sur-Seille ; Eply ; Ajoncourt ; Armaucourt ; Arraye-et-Han ; Assenoncourt ; Attiloncourt ; Aulnois-sur-Seille ; Azoudange ; Bey-sur-Seille ; Bioncourt ; Blanche-Eglise ; Brin-sur-Seille ; Chambrey ; Cheminot ; Chenicourt ; Clémery ; **Coin-sur-Seille** ; Craincourt ; Cuvry ; Dieuze ; Fleury ; Fossieux ; Létricourt ; Lanfroicourt ; Lesménils ; Lindre-Basse ; Louvigny ; **Mailly-sur-Seille** ; Maizières-lès-Vic ; Malaucourt-sur-Seille ; Manhoué ; Marly ; Marsal ; Moncel-sur-Seille ; Morville-sur-Seille ; Moyenvic ; Mulcey ; Nomeny ; **Pettoncourt** ; Phlin ; Pommérieux ; **Port-sur-Seille** ; Pouilly ; Pournoy-la-Grasse ; Rouves ; Saint-Médard ; Salennes ; Sillegny ; Tarquimpol ; Thézey-Saint-Martin ; Val-de-Bride ; Verny ; Vic-sur-Seille.

Orne :

**Amnéville** ; Auboué ; Boncourt ; Clouange ; Conflans-en-Jarnisy ; Gandrange ; **Giraumont** ; Hatrize ; Homécourt ; Jarny ; Jeandelize ; Joeuf ; **Labry** ; Moineville ; Montois-la-Montagne ; Moyeuve-Grande ; Olley ; Puxe ; Rombas ; Rosselange ; Valleroy ; Vitry-sur-Orne.

Les communes en gras sont celles ayant apporté une réponse.

Les documents que le LOTERR a pu récupérer sont transmis au SMMA via le dossier « Archives Communes ».